

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 juin 2004

Original: français

Assemblée générale**Cinquante-neuvième session**

Point 58 j) de la liste préliminaire*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et autres : coopération
entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Union interparlementaire**

**Note verbale datée du 1^{er} juin 2004, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la Principauté d'Andorre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Principauté d'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a le plaisir de joindre une lettre de S. E. M. Juli Minoves Triquell, Ministre des affaires étrangères de la Principauté d'Andorre, en référence à la coopération entre l'Organisation et l'Union interparlementaire (voir annexe).

La Mission permanente de la Principauté d'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies serait très reconnaissante que le texte de la présente lettre soit distribué comme document de l'Assemblée générale.

* A/59/50 et Corr.1.



**Annexe à la note verbale datée du 1^{er} juin 2004,
adressée au Secrétaire général par la Mission
permanente de la Principauté d'Andorre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire part de la position du Gouvernement de la Principauté d'Andorre dans le domaine de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP), particulièrement en ce qui concerne les conclusions du Panel Cardoso sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé. La délégation parlementaire andorrane a participé activement à la cent dixième Assemblée interparlementaire, qui a eu lieu au Mexique du 15 au 23 avril 2004, et elle a soutenu les recommandations de l'UIP face aux conclusions du Panel Cardoso.

Comme vous le savez, la Principauté d'Andorre a traditionnellement accueilli de manière favorable vos rapports sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP et a aussi coparrainé les textes des résolutions sur le sujet. Lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, mon gouvernement a coparrainé et soutenu fermement l'acquisition par l'UIP du statut d'observateur. Dans ce sens, je voudrais vous réitérer le soutien de mon gouvernement à vos efforts pour renforcer la coopération entre les Nations Unies et l'UIP. Nous pensons que l'ONU et l'UIP devraient engager un processus approfondi de consultations dans le but de définir une conception commune d'une dimension parlementaire des travaux des Nations Unies. Les gouvernements et les parlements pourraient examiner les résultats de ces négociations lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, en espérant que l'Assemblée générale accueillerait favorablement la participation active et constructive des parlements dans les domaines de compétence de l'UIP.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) Juli Minoves **Triquell**
